

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4528**

commune (s) :

objet : Aménagement de stationnements sécurisés pour vélos sur l'agglomération lyonnaise - Lot n° 1 :
terrassment voirie - Lot n° 2 : construction abris vélos - Autorisation de signer le marché de travaux à
la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4528**

objet : **Aménagement de stationnements sécurisés pour vélos sur l'agglomération lyonnaise - Lot n° 1 : terrassement voirie - Lot n° 2 : construction abris vélos - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La mise en place du plan mode doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise prévoit entre autres de proposer des solutions afin de lever les obstacles majeurs à l'usage du vélo comme mode de déplacement comme le risque de vol ou de vandalisme pour lesquels les arceaux déployés sur l'espace public ne sont pas une réponse suffisamment adaptée.

A cet effet, la Communauté urbaine de Lyon va diversifier l'offre de "services vélo" en développant un réseau de parcs de stationnement vélos sécurisés dans l'agglomération pour répondre à la demande de stationnement longue durée des vélos des usagers.

Pour répondre à cette demande devant favoriser les trajets combinés entre vélo et transports en commun, il sera déployé une offre d'environ 700 places sur les sites de parcs relais du réseau de transports en commun du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) de Meyzieu ZI, Meyzieu Gare, Décines centre, Chassieu Cassin, Chassieu mi-plaine.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement de stationnements sécurisés pour vélos sur l'agglomération lyonnaise - lot n° 1 terrassement voirie - lot n° 2 construction abris vélos.

Marchés allotis

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

| Lot | Libellé du lot | Estimation prévisionnelle | |
|-----|--------------------------|---------------------------|---------|
| | | € HT | € TTC |
| 1 | terrassement - voirie | 251 000 | 300 196 |
| 2 | construction abris vélos | 811 000 | 969 956 |

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 juillet 2013, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

| Lot | Libellé du lot | Attributaire | Montant du marché | |
|-----|--------------------------|--------------|-------------------|------------|
| | | | € HT | € TTC |
| 1 | terrassment - voirie | PERRIER TP | 231 796,35 | 277 228,43 |
| 2 | construction abris vélos | ALTINOVA | 447 514,02 | 535 226,77 |

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférants avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassment - voirie ; PERRIER TP pour un montant de 231 796,35 € HT, soit 277 228,43 € TTC,

- lot n° 2 : construction abris vélos ; ALTINOVA pour un montant de 447 514,02 € HT, soit 535 226,77 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération individualisée le 06 septembre 2010 et complétée le 19 mars 2012 pour un montant total de 16 000 000 € TTC en dépenses :

- du budget principal pour un montant de 15 500 000 € TTC en dépenses sur l'opération n° 0P09O2099,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 500 000 € HT en dépenses réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € pour 2012 et 200 000 € pour 2013 sur l'opération n° 2P09O2099.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 2313 - fonction 822 pour un montant de 812 455,20 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.